

Date de dépôt : 14 mai 2018

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de M^{me} et M. Pierre Gauthier, Magali Orsini pour que la République de Genève n'oublie pas qu'elle est la fille d'une révolution populaire

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M^{me} Isabelle Brunier, la commission de l'enseignement, de la culture et du sport, en date du 9 mai 2018, a examiné la motion 2421. Le procès-verbal a été assuré par M. Sylvain Maeschler, que le rapporteur remercie.

1. Présentation de la motion

M. Gauthier rappelle que les institutions de Genève sont nées d'une révolution populaire et ouvrière, qui a fait suite à un processus historique. Personne ne commémore cet événement qui est l'acte fondateur de la Genève moderne. Les institutions sont issues de cette révolution de 1846. Il a donc rédigé une motion afin d'essayer de faire en sorte que ces événements soient commémorés mais surtout diffusés afin que la population soit informée. Le 8 octobre, dans le cadre de l'attaque du commandant Trembley sur le pont de l'Ile, il y a eu une vingtaine de morts, et il n'y a même pas de réelle plaque commémorative. Soit Genève veut occulter cette révolution, soit c'est une sorte de non-lieu de mémoire, et il convient à ses yeux de réparer cet oubli. Savoir d'où l'on vient permet de savoir où l'on va.

Les invites de la motion sont simples : organiser une commémoration officielle (ce qui ne veut pas dire un jour férié), faire en sorte qu'une plaque soit placée sur le lieu de mémoire de la barricade de Saint-Gervais, et qu'un document officiel sous forme de plaquette soit rédigé et distribué dans le cadre de l'école et/ou dans le cadre de visites touristiques. Il souligne que ces demandes sont extrêmement modestes.

2. Discussion

Un député MCG indique que faire un hommage à ces révolutionnaires est une bonne chose et qu'une plaquette écrite suffira. Les livres d'histoire existent et il est possible de se renseigner. Il pense qu'une stèle commémorative va trop loin. M. Gauthier pense au contraire qu'il est utile de faire le minimum pour comprendre cette mémoire qui est fondamentale.

Un député PLR est favorable à cette proposition de motion. Il a l'impression que Charles Heimberg (cité dans la motion) ne sait pas si cette amnésie est liée au contexte politique de l'avant-Second Guerre mondiale où le parti radical avait changé de ligne, ou si c'est simplement dû au fait que l'occasion a été ratée pour le 150^e anniversaire, en 1996. Il faut faire attention à ne pas tout commémorer et il demande si cette amnésie est le fait d'une paresse intellectuelle ou s'il y a eu une volonté politique de cacher ces événements.

M. Gauthier répond qu'il ne sait pas, qu'il se pose la même question. Il est important d'instruire, de comprendre, de savoir ce qui s'est passé en 1846. C'est le cœur de la fondation de la Genève moderne. Il se demande si l'on peut imaginer la France sans la commémoration de 1789.

Un autre député PLR approuve la tendance actuelle de revenir aux fondements. Il se demande si le passé est une idée neuve.

M. Gauthier répond que cela se pourrait. Dans le contexte de 1840-1848, l'oligarchie était extrêmement réduite et tenait toutes les rênes du pouvoir, tandis que la population de Saint-Gervais en était écartée. Le monde ressemble alors caricaturalement au monde d'aujourd'hui, avec une très petite oligarchie qui se partage les rênes du pouvoir. Il fait le lien avec le faible pourcentage de votants aux dernières élections.

Le même député demande si les invites sont placées dans l'ordre d'importance. Il pense que l'ordre devrait être inversé et que distribuer des plaquettes est assez simple et utile, mais qu'organiser chaque année une cérémonie va trop loin.

M. Gauthier répond que l'ordre d'importance est décroissant.

La présidente, elle-même historienne, souligne que l'histoire genevoise est méconnue de la population, que l'on ne commémore que le 31 décembre et le 1^{er} juin pour un cercle restreint, et l'Escalade pour un cercle plus élargi. Genève a connu quatre périodes révolutionnaires au XVIII^e siècle, qui ont commencé par l'affaire Fatio, et trois autres épisodes, dont un en 1782. La révolution de 1782 à Genève demande la même chose qu'à Paris sept ans plus tard. Ces épisodes sont oubliés. Elle demande si plus largement il faudrait faire mieux connaître l'histoire genevoise, et replacer cette révolution de 1846 dans une continuité qui commence au début du XVIII^e siècle.

M. Gauthier répond qu'une plaquette ne va pas se limiter à 1846 et qu'elle va donc expliquer que cela découle d'un processus historique. La mise en perspective de ces événements est importante pour comprendre le processus historique. Une plaquette est synthétique et permet à ceux qui veulent s'intéresser d'aller plus loin, et aux autres de comprendre ce qu'il s'est passé.

M. Gauthier ajoute que, si l'on va au Musée des Sapeurs-Pompiers à la rue du Stand, dans une des vitrines est exposé le casque d'une des victimes de ces événements. Il souligne la grande taille du trou dans le casque. Il explique que c'est le seul vestige qu'il connaît de cet événement.

3. Prises de position et votes

Le PLR est favorable à la direction de la motion mais pas aux trois invites. Il croit en la plaquette d'information. Il est également favorable à la stèle commémorative qui ne coûte pas cher. Mais il pense qu'il sera difficile d'organiser une fois par année une commémoration. Les membres du PLR sont donc d'accord avec les 2^e et 3^e invites. Le PLR propose la suppression de la première invite et le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat.

Les Verts sont favorables à cette motion.

EAG est dubitatif quant à l'intérêt que ces commémorations peuvent représenter. Il estime que si l'on n'a plus la mémoire de ce qui s'est passé cela n'est pas pour rien. Il faudrait réétudier ce qui s'est vraiment passé en 1846. Il n'y a aucune raison d'idéaliser cela. Charles Heimberg ne demande pas de commémorer cet événement. Il trouverait intéressant de faire une audition.

L'UDC est favorable à la stèle et à la plaquette.

La présidente (S) rejoint la position du PLR. La commémoration officielle est un peu démesurée. Elle estime que la publication rejoint une motion qu'elle a déposée pour faire mieux connaître l'histoire genevoise. La plaque commémorative interpelle le passant et lui donne envie de s'informer.

Le MCG pense qu'il faudrait renvoyer cela au Conseil d'Etat pour étayer les informations dans les livres scolaires.

EAG indique que l'Escalade est la fête d'un événement guerrier, et qu'il n'y est pas favorable. Ce serait une bonne chose si la première invite était supprimée, mais il souligne que la deuxième pose tout de même problème. Il ne sait pas s'il n'y a réellement aucune plaque dans la Ville. Il ne pense pas qu'il faille ajouter les noms des personnes tuées. Il souhaite donc soit la suppression de la deuxième invite, soit la suppression de la fin de l'invite. Il ajoute que cela fixe une version précise de l'histoire et qu'il faut être prudent.

La présidente met aux voix la suppression de la première invite.

Pour :	12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	–
Abstention :	–

La première invite est supprimée.

La présidente propose de ne pas imposer la liste des noms car ils ne sont peut-être pas connus. Le PLR indique que la motion va aller au Conseil d'Etat qui va se débrouiller. Une députée S rappelle que c'est uniquement une motion. Elle ne sait pas si à ce stade il est utile de traiter la question des noms. Elle pense donc que l'invite peut rester telle qu'elle. EAG indique qu'il suffit alors de proposer de réaliser une stèle commémorative, sans rien ajouter de plus. Il propose cet amendement.

La présidente met aux voix la suppression de la deuxième partie de la deuxième invite, à savoir « rappelant succinctement les événements et indiquant les noms des personnes tuées ».

Pour :	5 (1 EAG, 1 UDC, 3 MCG)
Contre :	6 (3 S, 1 Ve, 2 PLR)
Abstention :	1 (1 UDC)

La suppression est refusée.

La présidente met aux voix la M 2421 dans son ensemble, telle qu'amendée.

Pour :	10 (3 S, 1 Ve, 2 PLR, 2 UDC, 2 MCG)
Contre :	1 (1 MCG)
Abstention :	1 (1 EAG)

La M 2421 est acceptée.

Catégorie préavisée : Extraits.

Proposition de motion

(2421-A)

pour que la République de Genève n'oublie pas qu'elle est la fille d'une révolution populaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les autorités successives chargées de notre république occultent le souvenir des journées révolutionnaires d'octobre 1846 qui ont pourtant conduit notre République et canton sur la voie du progrès et de la modernité ;
- que la Révolution de 1846 n'a suscité ni monument ni consécration de date commémorative et que même le cap de ses 150 ans n'a donné lieu à aucune manifestation digne de ce nom ;
- que notre démocratie tire ses origines de cette révolution populaire – étant elle-même une sorte d'aboutissement – qui fait suite à plusieurs révoltes ouvrières du quartier de Saint-Gervais ;
- qu'il n'est jamais rendu hommage aux plus de vingt personnes qui ont perdu la vie au cours des combats qui ont opposé ouvriers révolutionnaires et forces conservatrices pour la prise des barricades érigées sur les ponts accédant au quartier de Saint-Gervais ;
- qu'aucune statue, stèle ou panneau explicatif n'a été installé, notamment sur la place Saint-Gervais, ce haut lieu des journées révolutionnaires d'octobre 1846 ;
- que cette « révolution d'octobre » bien genevoise est peut-être bien plus signifiante pour l'instauration de la démocratie dans notre canton que ne l'ont été la « restauration » ou « le débarquement des Suisses au Port-Noir » ;
- qu'il est indispensable d'instruire les habitantes et habitants ainsi que les nombreux visiteurs de notre canton des racines révolutionnaires et populaires de notre démocratie,

invite le Conseil d'Etat

- à faire ériger une stèle commémorative sur le lieu de la barricade de Saint-Gervais, rappelant succinctement les événements et indiquant les noms des personnes tuées ;

- à faire rédiger, éditer et largement distribuer une plaquette officielle d'information sur le processus politique qui a conduit aux journées révolutionnaires d'octobre 1846 et à l'instauration subséquente de la démocratie dans notre République et canton.